

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 11 (1892)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Société suisse de numismatique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRÖHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOMMAIRE : *Société suisse de numismatique*. Avis officiels. — **Dr Ladé**. L'origine du mot schilling. — **A. Michaud**. Ecus falsifiés de Berthier, prince de Neuchâtel. — **B. Reber**. Une médaille pharmaceutique. — **A. Cahorn**. Une médaille du général Bonaparte. — Mélanges. — Bibliographie. — Annonces.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

AVIS OFFICIELS

Réceptions.

Dans sa séance du 9 février 1892, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société,

M. ZELLER-WERDMULLER, à Zurich.

Le Secrétaire,
J. MAYOR.

Le Président,
P. STRÖHLIN.

Dans sa séance du 4 mars 1892, le Comité de la Société

suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société,

MM. JULES FLORANGE, numismate, à Paris.

RICHARD APPEL, numismate, à Vienne.

Le Secrétaire,

J. MAYOR.

Le Président,

P. STRÖHLIN.

Dans sa séance du 9 mars 1892, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société,

MM. J.-J. KUNZLER, négociant, à Genève.

le baron LUDOVIC DE VIRY-COHENDIER, au château de Cohendier, Haute-Savoie.

Le Secrétaire,

J. MAYOR.

Le Président,

P. STRÖHLIN.

Démissions.

Genève, le 29 avril 1892.

Messieurs les Membres du Comité de la Société suisse de numismatique.

Messieurs,

Désirant nous consacrer entièrement à l'étude de la numismatique et entreprendre des travaux importants sur cette science et la rédaction d'ouvrages complets spécialement en ce qui concerne la Suisse et la Savoie, nous avons l'honneur de vous informer que pour pouvoir poursuivre ce but sans en être détournés, nous avons décidé d'abandonner nos professions respectives et d'ouvrir ensemble, sous la raison sociale PAUL STRÖHLIN ET C^{ie}, un comptoir de numismatique dans notre ville.

Pour pouvoir, en effet, mener à bien les travaux que nous désirons entreprendre et en faire la publication avec tout le luxe voulu d'illustrations, il faut y consacrer des sommes considérables, beaucoup de temps et de longues recherches. La fortune modérée d'un simple collectionneur ne peut y suffire ; c'est pour cela que nous entreprenons le commerce d'une branche d'affaires qui, tout

en ne nous détournant pas de notre but, nous permettra de faire affluer chez nous les documents de toute nature et nous assurera en même temps l'indépendance matérielle.

Nous ne vous aurions pas fait part de ces circonstances si nous n'avions pas été chargés par la Société de numismatique de fonctions aussi honorifiques qu'importantes.

Sans vouloir présumer que nos nouvelles occupations puissent nous détourner du mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale tenue à Genève le 18 octobre 1890, nous pensons que le fait d'être négociant en monnaies est peut-être dans l'esprit de quelques collègues incompatible avec la qualité de président, vice-président et rédacteur des publications d'une société scientifique.

Nous venons donc remettre entre vos mains, pour être transmise à la prochaine assemblée générale, la démission de nos fonctions dans le comité de la Société suisse de numismatique.

Jusqu'à cette décision nous nous engageons à conserver par intérim nos fonctions et à les remplir consciencieusement pour n'entraver en rien la marche de la Société et ses publications.

Nous profitons tous deux de cette occasion pour remercier tous nos collègues pour l'appui qu'ils nous ont constamment prêté et qui a permis à la Société de prospérer sous tous les rapports, depuis que son siège a été transporté à Genève.

Il nous est impossible, nous le disons d'avance, de donner accès à toute démarche qui serait faite pour nous faire retirer notre démission, car il s'agit là pour nous de scrupules de conscience basés sur une situation qui pourrait devenir excessivement délicate. Le cas doit être, à notre avis, soumis à l'assemblée générale de la Société, qui verra à nous remplacer ou à nous maintenir.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre haute considération et de tous nos regrets pour l'embarras que nous allons vous causer par cette double démission.

Paul Ch. STROEHLIN,

*Président de la Société suisse de numismatique
et rédacteur des publications de la Société.*

D^r LADÉ,

Vice-Président.

Le Comité, après avoir pris connaissance de cette lettre et fait son possible pour engager MM. Strœhlin et Ladé à revenir sur leur décision, admettant pleinement, d'autre

part, les scrupules fort honorables qui les ont guidés, a décidé de ne pas accepter momentanément les démissions de MM. Paul Strœhlin et Dr Ladé de leur qualité de président et de vice-président de la Société suisse de numismatique, mais vu l'importance de ces démissions et les raisons qui les motivent et qui se présentent pour la première fois depuis la création de la Société, de renvoyer leur acceptation ou leur refus à la prochaine assemblée générale de la Société.

Il est entendu que MM. Strœhlin et Ladé resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale ordinaire, dont le lieu et la date seront fixés ultérieurement, et à l'ordre du jour de laquelle sera jointe l'élection d'un président et d'un vice-président.

Le Secrétaire,

J. MAYOR.

L'ORIGINE DU MOT SCHILLING

Je ne pense pas qu'un journal de numismatique soit précisément l'endroit convenable pour discuter des questions d'étymologie pure, c'est-à-dire qui ne porteraient que sur la dérivation des mots, même s'ils sont employés dans notre science : c'est l'affaire des linguistes. Par contre je ne vois aucun inconvénient, et il y a peut-être un certain avantage, à scruter l'origine d'un mot si cette recherche nous permet d'expliquer d'où vient la chose qu'il représente, ou seulement de tenter cette explication : dans le cas particulier, cela me paraît d'autant plus licite que j'ai à proposer une hypothèse bien hardie, j'en conviens, mais qui, si elle était reconnue vraie, jetterait un certain jour sur la numismatique préhistorique de l'Europe occidentale.